

R. *Negative*, et si agatur de societatibus massonicæ sectæ filialibus, incurri pœnas contra hanc latas.

2°. An licitum sit mandare ut sua aliorumve cada-vera comburantur ?

R. *Negative*.

Grâces à Dieu cette idée n'a pas encore fait apparition parmi nous ; mais il est bon que vous sachiez ce que l'Eglise en pense, afin de la combattre dès le principe.

### III.

Vous avez du recevoir une copie de la nouvelle oraison que le Saint Père a ordonné de dire à la suite des messes basses. Il y a ajouté une invocation à S. Michel, Archange, prince de la milice céleste, le suppliant de combattre et de repousser en enfer Satan et les mauvais esprits qui infestent le monde et travaillent à la perdition des âmes. Les mêmes indulgences sont attachées à ces prières qu'aux anciennes. Pour les gagner, il faut répondre aux trois *Ave Maria* et réciter avec le prêtre le *Salve, Regina*, si on en est capable.

### IV.

J'ai constaté avec surprise et chagrin que dans les registres paroissiaux on ne suit pas partout la formule ordonnée dans la circulaire commune, No. 115, décembre 1882, page 5, pour les actes de baptêmes. Comme tous les évêques ont déclaré qu'il peut *résulter de graves inconvénients* de l'ancienne formule, il peut aussi y avoir *faute grave* à ne pas suivre cette instruction.